

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville

et de l'Aménagement du Territoire

N° d'identification fiscale NIF : 0965 160 15 0000 54

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 65, du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'Aménagement du Territoire, informe l'ensembles des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°19/2025, paru dans le quotidien national «Horizons » le 25/11/2025 et «Ech-Chaab » le 26/11/2025 portant sur «étude d'une charte architecturale urbaine environnementale et graphique de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud et de sa zone d'activité logistique», qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement à l'Agence Nationale de l'Urbanisme ANURB , (les détails sont dans le tableau ci-dessous) :

Soumissionnaire	NIF	Montant de l'offre (DA/TTC)	Note	Délai	Critère de choix
Agence Nationale de l'Urbanisme ANURB	001116100464744	21.999.998,90	80/80	07 mois	Moins disant

A partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, un délai de 10 jours est accordé aux soumissionnaires désirant déposer leurs recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire sise à: Quartier diplomatique, Dely Brahim- -Alger, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher de la direction de l'Administration Générale du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, dans les trois (03) jours suivant la publication du présent avis.